

## ARRETE DU MAIRE

N° 046/2026

### Le Maire

- VU** Le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
- VU** La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
- VU** La demande de Monsieur MARCINKOWSKI représentant « Le Roi Vert », en date du 7 septembre 2026, pour la mise à disposition d'un emplacement pour la vente de sapins de Noël sur le parking à l'angle de la rue Albert Schweitzer.

**CONSIDERANT** que pour permettre la vente de sapins de Noël par Monsieur MARCINKOWSKI représentant « Le Roi Vert », il y a lieu de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement (excepté pour le chargement des véhicules électriques) sur le parking à l'angle de la rue Albert Schweitzer.

## ARRETE

- Article 1** Du jeudi 26 novembre au mardi 23 décembre 2026, le stationnement sera interdit aux emplacements de véhicules signalisés par des panneaux de signalisation excepté pour le rechargement des véhicules électriques.
- Article 2** Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par les services techniques de la Ville d'Oberhausbergen.
- Article 5** Le permissionnaire est tenu d'acquitter une redevance pour occupation du sol sur le domaine public, sur la base du tarif établi par l'arrêté 4886 portant fixation des tarifs communaux 2026/2027 : vente ponctuelle de sapins de Noël en décembre, **forfait 300,00 €**.
- Article 3** Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- ⇒ M. MARCINKOWSKI, *par courriel*
  - ⇒ Service Voies Publiques de l'EMS, *par courriel*
  - ⇒ Gendarmerie de Mundolsheim, *par courriel*,
  - ⇒ M. le Colonel, Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels, *par courriel*,
  - ⇒ M. le Chef des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Hausbergen *par courriel*,
  - ⇒ Archives de la Mairie.

Oberhausbergen,

Le Maire,

Cécile DELATTRE

